



LES WEBINAIRES **BLEUETS**

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Canada 



Club Conseil Bleuets



Québec 

MOUCHE DU BLEUET : CONSTATS 2020 ET PLAN D'ACTION 2021

Pierre-Olivier Martel, agr.
Andrée Tremblay, dta
17 mars 2021



PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Rappel
- Retour sur la saison de dépistage 2020
- Plan d'action pour la saison 2021
- La biosécurité
- Projet de recherche à venir



RAPPEL



- Première capture par l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'été 2018
- Intensification du dépistage, découverte de nouveaux sites en 2019
- Réglementation de la région, fin du dépistage de l'ACIA au SLSJ en 2020
- Mise en place du réseau MAPAQ, été 2020



RETOUR SUR LA SAISON DE DÉPISTAGE 2020



RÉSEAU DE DÉPISTAGE 2020

Méthodologie

Territoires (MRC)	Proportion des superficies (%)	Nombre de sites/30
Domaine-du-Roy	20	6
Maria-Chapdelaine	50	15
Lac-Saint-Jean-Est	18	5
Fjord-du-Saguenay et ville de Saguenay	12	4

- Le nombre de pièges par sites déterminé en fonction de la superficie de la bleuetière (maximum 20 par site)
- 556 pièges (relevés 1 fois/semaine début juillet jusqu'à la récolte)

RÉSEAU DE DÉPISTAGE 2020

Méthodologie du piégeage

- Pièges à moins de 3 m des fructifications abondantes, et protégés des vents dominants
- Dans les grandes bleuetières, les pièges étaient placés entre 8 et 10 m du périmètre







RÉSEAU DE DÉPISTAGE 2020

Détection des larves

- Deux semaines après une capture de mouche: récolte de 1 litre de fruits dans un rayon de 10 m autour du piège
- Test de cassonade pour détecter la présence de larves



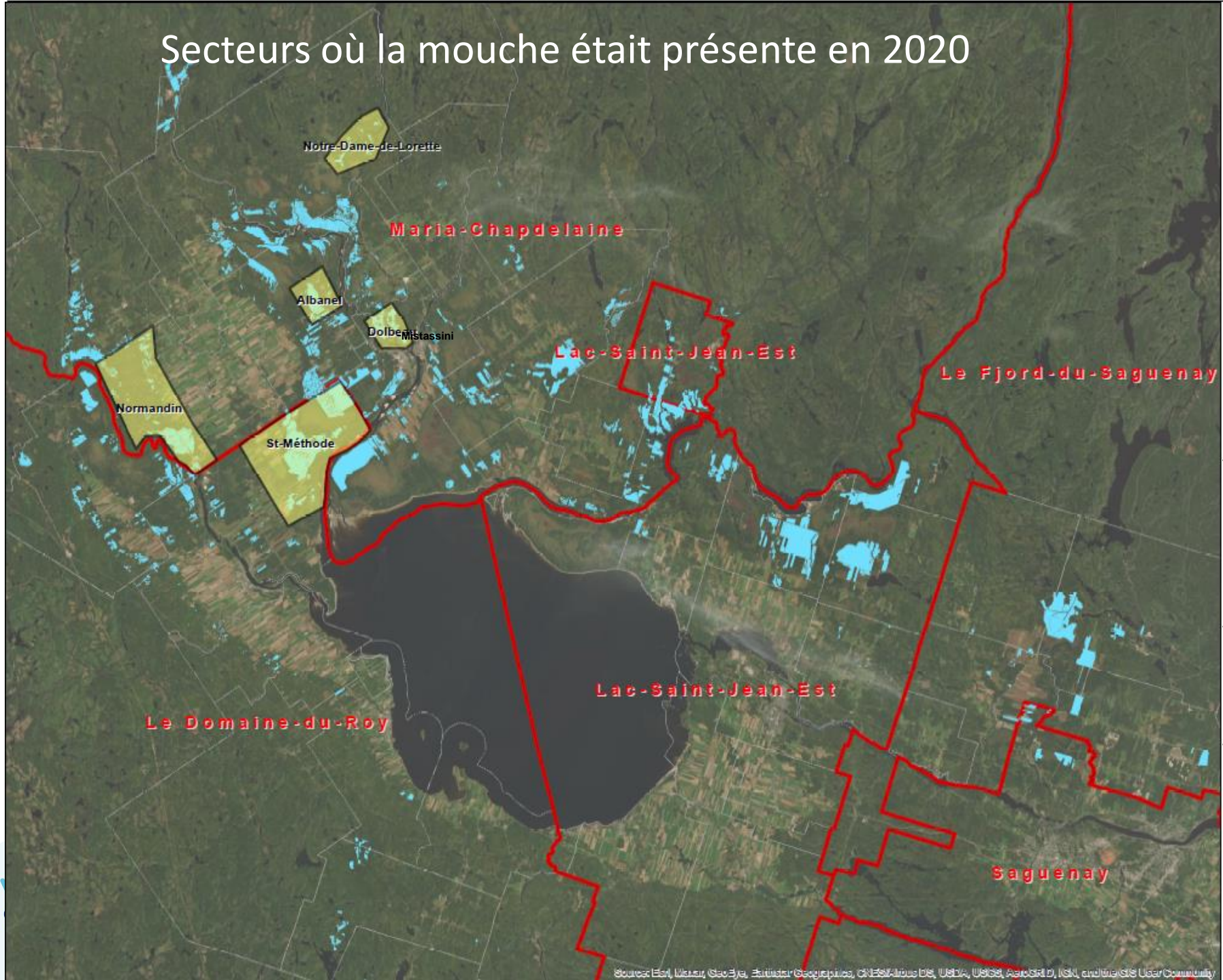
RÉSEAU DE DÉPISTAGE 2020



Résultats du piégeage

- 5 sites positifs/30 (17%)
- 4 sites dans la MRC de Maria-Chapdelaine (15) (27%)
- 1 site dans la MRC du Domaine du Roy (6) (17%)

Secteurs où la mouche était présente en 2020



RÉSEAU DE DÉPISTAGE 2020

Résultats du piégeage : nombre de captures pour les sites positifs pour la saison

- Trois sites une seule mouche
- Un site à 10 mouches
- Captures tardives (entre le 22 juillet et le 5 août)
- Un site plus affecté : 493 mouches en 6 semaines (10 juillet)
- Présence de larve détectée avec le test de cassonade sur le site plus affecté
- Aucun spécimen n'a été trouvé dans les MRC Lac-Saint-Jean-Est et Fjord-du-Saguenay



PLAN D'ACTION POUR LA SAISON 2021



PLAN D'ACTION POUR LA SAISON 2021

Issu du résultat de plusieurs consultations

- Rencontre de bilan, consultation et planification - 27 octobre 2020
- Deuxième rencontre de validation et amélioration du plans d'action en vu du montage du plan de financement – 17 décembre 2020
- Troisième rencontre pour validation, amélioration et financement du plan – 8 février 2021
- Plusieurs rencontres de travail sur des aspects particuliers du plan d'action (homologations d'urgence, financement, projet de recherche, biosécurité etc.)
- SPBQ, CCB, Agri-Vert, trois transformateurs, MAPAQ régional, Direction de la phytoprotection du MAPAQ
- Et ce n'est pas fini...

PLAN D'ACTION POUR LA SAISON 2021

Le priorités qui sont ressorties des consultations

- Poursuivre la surveillance régionale pour suivre l'évolution de la situation
- Surveillance accrue des zones plus problématiques, bleuetières avoisinantes
- Stratégie d'intervention concertée en cas de traitements phytosanitaires (éviter les interventions ponctuelles sans tenir compte du voisinage)
- Aider les entreprises dans leurs démarches visant à appliquer les principes de base de la biosécurité
- Besoin de recherche sur la gestion de la mouche au Saguenay-Lac-Saint-Jean



RÉSEAU DE DÉPISTAGE 2021

RÉSEAU DE DÉPISTAGE 2021



Disposition des sites pour la prochaine saison

- Mêmes sites dépistés qu'en 2020 pour évaluer la propagation (30)
- Ajout de 10 sites autour des zones qui étaient les plus touchées
- Maintien des tests de larves, mais un seul avant la récolte lors de captures

RÉSEAU DE DÉPISTAGE 2021



Diffusion de l'information et concertation

- Diffusion des résultats de captures dans le RAP bleuet nain : début juillet jusqu'à la récolte
- Les entreprises dépistées seront informées en temps réel. Les producteurs seront responsables d'informer leur transformateur.
- Formation d'un groupe d'intervention pour une réponse concertée si on atteint des seuils critiques (conseillers club, groupe-conseil et privés, SPBQ, MAPAQ etc.)

STRATÉGIE D'INTERVENTION EN CAS DE CAPTURES



- Si la tendance de 2020 se répète, la majorité des entreprises n'auront pas à traiter, mais il est possible que des traitements soient requis dans les zones plus touchées.
- Le groupe d'intervention sera alors mis au courant des secteurs touchés pour que toutes les entreprises voisines soient aux aguets.
- La date de la première capture et l'évolution de celles-ci seront déterminantes pour prendre une décision quant aux besoins de traiter (surveiller le bulletin du RAP bleuet nain).


STRATÉGIE D'INTERVENTION EN CAS DE CAPTURES



- **Pour diminuer les populations et protéger les fruits:**
 - Dépistage et traitement de la végétation, traitement de la production au besoins

- **Pour protéger les fruits seulement:**
 - Traitement de la production seulement

TRAITEMENTS HOMOLOGUÉS

Nom commercial	Famille chimique	Intervalle suggéré entre les interventions	Délai avant la récolte	Efficacité du produit
ADMIRE	Néonicotinoïdes	7 à 10 jours	3 jours	Bonne à excellente
ASSAIL 70 WP	Néonicotinoïdes	10 à 14 jours	7 jours	Bonne à excellente
CYGON, LAGON	Organophosphorés	15 jours	15 jours	ND
EXIREL	Diamide	5 jours	3 jours	ND
GF-120 	Spinosyne	7 jours	-	Moyenne
SIVANTO PRIME	Buténolide	ND	3 jours	Bonne à excellente
IMIDAN	Organophosphorés	14 jours	1 jour	Excellente
MALATHION 85E	Organophosphorés	3 à 7 jours	3 jours	Bonne
MOVENTO 240 SC	Dérivé d'acide tétronique	7 jours	7 jours	Très bonne
SEVIN XLR	Carbamates	10 jours	2 jours	Bonne

N. B. : Une demande d'homologation d'urgence pour le Entrust sera déposée à l'ARLA en vue d'une utilisation contre la mouche du bleuet à l'été 2021.



LA BIOSÉCURITÉ

LA BIOSÉCURITÉ

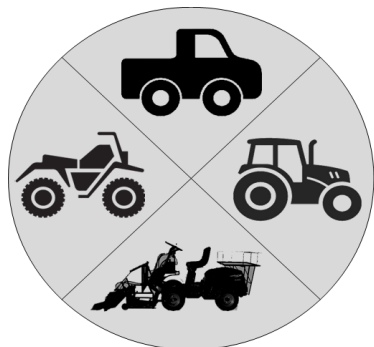


- Vu le caractère sédentaire de l'insecte, le transport de sol ou de résidus végétaux entre les entreprises est à proscrire.
- Les bleuetières où on retrouve de la mouche du bleuet doivent être particulièrement vigilantes s'il y a du transfert d'équipements vers des zones non atteintes. Un bon nettoyage est fortement recommandé.
- La biosécurité est recommandée pour tous, mais des mesures législatives s'appliqueront aux entreprises au prise avec des niveaux de captures problématiques en vertu de la *Loi sur la protection sanitaire des cultures*.

BIOSÉCURITÉ

Mesures nécessaires pour diminuer chacun des risques

- Nettoyage de tout ce qui peut loger de la terre ou des résidus végétaux, à l'eau avec un pulvérisateur haute pression.



- Véhicule
- Tracteur
- Machinerie
- Récolteuse
- VTT



- Contenants
- Ruches
- Palettes
- Équipements

QUAND?

Avant d'entrer sur un site de production = Protège le site

Avant de sortir d'un site de production = Limite les risques de dissémination

LA BIOSÉCURITÉ



PLATEFORMES DE NETTOYAGE



BIOSÉCURITÉ

Mesures nécessaires pour diminuer chacun des risques

- Installation de pancartes de biosécurité pour informer les visiteurs des mesures à prendre avant d'entrer.



ZONE DE BIOSÉCURITÉ

ARRÊT

AVANT D'ENTRER
NETTOYAGE OBLIGATOIRE

418 555 1234
POUR INFORMATION

ENLEVER LA TERRE & LES RÉSIDUS VÉGÉTAUX

RÉCOLTEUSE TRACTEUR VÉHICULE VTT

RUCHE PALETTE CONTENANT ÉQUIPEMENT

VÊTEMENTS PROPRES CHAUSSURES ET BOTTES

SPBQ

Québec

LA BIOSÉCURITÉ

Règlementation de l'ACIA et transport inter-régions

- La Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec demeurent des régions non réglementées.
- L'ACIA veille au respect de la réglementation dans ces régions et y effectue le dépistage.
- Les articles réglementés (fruits, boîtes, camions de transport, équipements agricoles) en provenance du SLSJ doivent obligatoirement détenir un certificat de circulation.



PROJET DE RECHERCHE

PROJET DE RECHERCHE

Titre : Phénologie et biologie de la mouche du bleuet dans le contexte du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Durée : 2 ans

Demandeur : Université Laval



Objectifs :

- 1) Déterminer les hôtes sauvages potentiels de la mouche du bleuet ;
- 2) Documenter la phénologie de la mouche au Saguenay–Lac-Saint-Jean et évaluer et adapter un modèle prévisionnel basé sur les cumuls thermiques (degrés-jours).
- 3) Documenter les mouvements de la mouche du bleuet entre les sites d'hivernage et de ponte, et ainsi évaluer l'applicabilité des mesures de lutte intégrée utilisées dans le Maine et les provinces maritimes dans le contexte du Saguenay–Lac-Saint-Jean.



Questions ?

LES WEBINAIRES **BLEUETS**

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Canada 



Club Conseil Bleuets



Québec 